

COMITÉ DIRECTEUR
Le 5 mars 2021 - Visioconférence
PROCÈS-VERBAL

- 1/ Approbation du procès-verbal du comité directeur du 5 février 2021
- 2/ Approbation des comptes 2020
- 3/ Affectation du résultat 2020
- 4/ Budget 2021
- 5/ Modification des règles de gestion comptable
- 6/ Tarifs 2022
- 7/ Calendrier sportif 2022
- 8/ Point sportif
- 9/ Présentation des plans d'action des commissions (suite)
- 10/ Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSE	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Ajointe
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
Cédric BERREST	Membre du comité directeur
Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
Marine LERICOLAIS	Membre du comité directeur
Guylaine MARCHAND	Membre du comité directeur
Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
Francis PELEGR	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 28 votants

Assistent : Pedro FERREIRA Président de la commission tourisme et loisir sportif
Sébastien ROURE Président de la commission indoor
Vanessa LETE Secrétaire de Direction

Michel ANDRIEUX Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine
Stéphane CHEVAUCHET Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté
Luc BODENNEC Président de la Ligue Bretagne
Nicolas JOLLY Président de la Ligue Centre-Val-de-Loire
Jacques DECRIEM Président de la Ligue Hauts-de-France
Frédéric ANDOLFI Président de la Ligue Ile-de-France
Jean-Raymond PELTIER Président de la Ligue Grand-Est
Vincent ALLIGIER Président de la Ligue PACA
Hubert BRAUD Président de la Ligue Pays de la Loire
Luc PONCELET Président de la Ligue Occitanie

Excusé : Patrick RANVIER Directeur Technique National

Le Président ouvre la séance à 18h05.

1 – Approbation du procès-verbal du comité directeur du 5 février 2021

Le procès-verbal de comité directeur du 5 février 2021 est soumis à l'approbation du comité.

LE PROCES-VERBAL EST APPROUVE A L'UNANIMITE (23 présents).

2 – Approbation des comptes 2020

C. Vandenberghe remercie F. Banton, I. Dubuc et A. Guedj pour le travail effectué.

F. Banton souhaite la bienvenue à B. Bazillon, commissaire aux comptes de KPMG.

Puis, il commente l'annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (Annexes 1, 2 et 3) et apporte les précisions suivantes :

L'exercice est marqué par :

1/ La crise sanitaire actuelle qui impacte directement les comptes de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Une baisse des dépenses sur le secteur HN suite à l'annulation de bon nombre de stages et régates internationales et le report des JO sur 2021 ;
- Une baisse des dépenses sur l'organisation des manifestations nationales majoritairement annulées ;
- Une baisse des recettes dues à la diminution du nombre de licenciés (- 4,25 % toutes licences confondues) ;
- La mise en place d'aides significatives aux profits des ligues, CD, clubs en difficulté ;
- En termes de trésorerie, des acomptes versés pour des événements annulés ou reportés donc non récupérables sur l'exercice (160 K€).

2/ La mise en place du nouveau plan comptable associatif obligeant à un certain nombre de reclassements selon la nouvelle norme comptable 2018-06 de l'ANC

Dans un souci de clarification et de comparaison l'exercice 2019 a également été revu selon cette nouvelle norme.

L'exercice 2020 se solde par un résultat positif de 167 117 euros, et en résultat fiscal de 112 461 euros.

Après affectation des déficits reportables à hauteur de 49 803 euros, un crédit d'impôt recherche de 16 106 euros et un crédit d'impôt "droit au berceau" de 7 399 euros ramène notre IS à 3 028 euros pour cet exercice 2020.

La Trésorerie disponible au 31/12/2020 était de 1 440 672 euros dont 1 326 063 placés sur livrets, ce qui représente 90,4 jours de fonctionnement hors engagements.

Les recettes et dépenses sont dans la mesure du possible mises en corrélation.

Le Trésorier commente les grandes lignes analytiques présentés dans le tableau A3 (Annexe 4).

Concernant le compte de résultat (annexe 2) : 3 colonnes : 2019 à droite avec l'ancienne norme comptable, 2019 au milieu avec les nouvelles normes comptables afin d'avoir un comparatif ainsi que la modification du retraitement en produits d'exploitation des cessions de bateaux, des subventions d'investissement liées à l'acquisition de ces bateaux et à gauche la colonne du traitement des comptes 2020.

F. Banton commente le tableau.

Le bilan présente également trois colonnes. Quelques précisions :

- Modification des actifs : le matériel d'activités est distingué pour 1 045 678 euros de même que les constructions (entretien du siège fédéral) ont été isolés.
- Provisions pour risques : prolongement de l'affaire Morin avec une provision de 45 000 euros et une provision de 50 000 euros pour le risque MAIF lié au remboursement potentiel du partenariat pour des actions non exécutées.
- Trésorerie : baisse liée aux acomptes versés sur des événements internationaux annulés en 2020.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE L'ARRETE DES COMPTES 2020 (28 votants/28 présents).

3 – Affectation du résultat 2020

Le Trésorier précise que le résultat 2020 s'élève 167 116 euros après impôts et avant imputation. Sur les conseils de KPMG, ce résultat peut être affecté à un projet significatif devant être impérativement réalisé dans les deux ans soit au 31 décembre 2022.

Le bureau fédéral propose que ce résultat soit affecté comme suit :

- 145 000 euros à un plan de relance pour les clubs.
- 20 000 euros aux études préalables au réaménagement du siège fédéral.
- 2 716 euros affectés au poste "réserves".

F. Banton précise que l'affectation du résultat sera soumise au vote de l'assemblée générale selon la proposition ci-dessus.

C. Vandenberghe précise que dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment, la FFA présentera une demande de subvention auprès de l'ANS pour 2022 et que le Conseil Régional Ile-de-France est prêt à financer des projets dans ce cadre.

La crise continue et nous conduit à être prudents pour 2021 avec un risque non négligeable de baisse de licences. Le décalage des JO impacte également fortement 2021. Il reste à trouver de nouvelles ressources à travers de nouveaux partenaires privés et à maintenir une gestion rigoureuse des finances de la FFA.

F. Banton remercie la société KPMG, la DTN, les vérificateurs aux comptes, M. Broquet et G. Boyer, et I. Dubuc pour le travail effectué.

C. Vandenberghe donne la parole à B. Bazillon, commissaire aux comptes, de la société KPMG.

B. Bazillon remercie F. Banton et le service comptabilité pour leur collaboration et la qualité du travail effectué.

Il souligne que l'annexe comptable présentée soulignera l'impact de la COVID.

Les comptes sont en phase avec le changement de la réglementation comptable parue au 1^{er} janvier 2020.

Une vérification des procédures a été effectuée.

Il souligne la clarté des comptes présentés. Il informe que le document édité par KPMG est normé mais qu'il sera moins détaillé que les comptes présentés ce jour. Par conséquent, une remarque sur l'obligation d'application de la nouvelle réglementation apparaîtra dans ce rapport car en découle un impact sur la présentation des comptes.

La société KPMG certifiera ces comptes sans réserve lors de l'assemblée générale du 20 mars 2021.

Il indique que la fédération a l'obligation de les faire paraître et souligne que les faits marquants des douze derniers mois sont correctement traduits dans les comptes de la fédération.

F. Banton souligne que les documents financiers envoyés pour l'AG n'auront pas la même présentation que ceux présentés ce jour.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A UNANIMITE L'ARRETE DES COMPTES 2020 AVEC UN RESULTAT POSITIF 167 116 euros (28 votants/28 présents).

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (27 votants/27 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE D'AFPECTER LE RESULTAT 2020 COMME SUIIT :

- 145 000 EUROS A UN PLAN DE RELANCE EN FAVEUR DES CLUBS
- 20 000 EUROS AUX ETUDES PREALABLES AU REAMENAGEMENT DU SIEGE FEDERAL
- 2 716 EUROS AFFECTES AU POSTE "AUTRES RESERVES"

4 – Budget 2021 (Annexe 4)

Le Trésorier présente et commente le budget 2021.

• Charges :

- Reconduction des actions et fonctionnement 2019
- Quelques nouveautés 2021

Fonctionnement Fédéral

- Personnel et cadres techniques : nomination d'un directeur des équipes de France au prorata-temporis : 75 000 euros.
- Promotion / Communication : Plan de relance à hauteur de 165 000 euros qui seront répartis comme suit :
 - 145 000 euros sur un plan relance aux clubs.
 - 20 000 euros pour réhabilitation du siège fédéral.
- Reconduction de la provision sur des taxes pour transport IDF : 25 000 euros.
- Réforme des frais de déplacements : économie d'environ. 70 000 euros par an.
- Rameurs tricolores : aide FFA de 3 000 euros par an en charges diverses.

Promotion sport Grand nombre

- Aviron de mer : la participation d'une équipe pour le World Rowing Beach à Orias est envisagée : 16 000 euros
- Action sport santé : prise en considération d'une ristourne aux clubs ayant pris des licences FFSAadapté
- Actions Handi : 16 000 euros prévus pour les sportifs adaptés prétendant à une sélection pour Gavirate (stage, classification).

Sport Haut Niveau

- Mission d'Aide à la Performance : 50 000 euros : embauche d'un DATA Scientist est envisagée. Ce poste sera financé par le ministère
- Mission Cadres Techniques : 20 000 euros : organisation d'un colloque

Prévention par le Sport

- Encadrement sanitaire des équipes de France : Augmentation des indemnités journalières pour les professions médicales (Kinés, Médecins) : 180 000 euros soit 185 euros/jour

Le total des charges s'élève donc à 7 000 521 euros.

• **Produits**

Fonctionnement

- Licences/Affiliations : 1 527 113 euros (baisse de 149 332 euros soit -9,8%)
- Reprises provisions constituées :
 - Taxes pour transport IDF 2018 : 18 845 euros
 - Report des Jeux Olympiques : 50 000 euros
 - MAIF : 50 000 euros liés au remboursement potentiel du partenariat pour des actions non exécutées
 - Solde N. Morin : 47 000 euros liés au prolongement de l'affaire Morin pour laquelle la FFA ne donnera pas suite.
 - Provisions risques : 9 600 euros

Promotion sport grand nombre

- Reconduction des subventions 2020 : 330 000 euros

Sport Haut Niveau

- Contrat de performance : 250 000 euros : aides personnalisées versées aux sportifs de haut niveau via le CNOSF
- 2 470 000 euros du ministère répartis comme suit :
 - Rémunérations complémentaires des cadres techniques : 100 000 euros
 - Fonctionnement des pôles : 273 000 euros
 - Juniors et PPJ : 350 000 euros
 - Para Aviron : 205 000 euros
 - Séniors et U23 : 1 120 000 euros
 - Colloque CT : 20 000 euros
 - Encadrement médical et suivi règlementaire : 215 000 euros
 - MAP : 187 000 euros (dont 50 000 euros pour l'emploi DATA Scientist)

Le total des produits s'élève donc à 2 470 000 euros.

Concernant les autres postes :

- Reconduction de la ligne matériel des collectifs : 200 000 euros
- Subvention spécifique pour le directeur des équipes de France : 110 000 euros
- Revente de matériel : 140 000 euros
- Matériel exceptionnel : 17 728 euros (Avenant spécifique pour matériel de la MAP)
- Reconduction des tickets loisirs IDF : 30 000 euros

Prévention par le sport

- Subvention Ministère : 215 000 euros

Promotion métier du sport

- Reconduction du Ministère : 50 000 euros

Partenariats

- MAIF, reconduction en cours : 250 000 euros
- CNR, reconduction en cours – 260 000 euros (+100 000 euros dédiés aux clubs de Vallée du Rhône)
- MIZUNO : contribution en nature aux Équipes de France

Pour équilibrer ce budget il est nécessaire de rechercher de nouveaux partenaires : 165 000 euros.
Le report de l'affectation du résultat s'élève donc à 165 000 euros.

Le total des produits s'élève donc à 7 000 521 euros.

Discussion :

A. Carrolaggi demande si des réflexions ont débuté pour obtenir les 165 000 euros manquant au budget.

C. Vandenberghe précise que des contacts avec d'éventuels partenaires sont pris.

Une proposition à CNR va également être faite pour développer les champs de notre partenariat.

Suite à une question de R. Mouchel, le Trésorier indique qu'une somme de 16 000 euros a été prévue pour le déplacement de l'équipe de France de Beach Rowing au Portugal.

F. Banton ajoute :

- que le budget concernant le haut-niveau a été établi avec la possibilité de qualifications supplémentaires aux jeux olympiques donc un impact fort sur celui-ci.
- qu'un contact a été pris avec un cabinet de recherche de partenariats, OLBIA.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (27 voix/27 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LE PROJET DE BUDGET 2021 TEL QUE PRESENTE.

Concernant les conventions réglementées, celles-ci seront notifiées par notre commissaire aux comptes KPMG. Une convention est à signaler : convention avec l'Agence Nationale du Sport dont Jean-Jacques Mulot est membre du Conseil d'Administration.

F. Banton informe que la trésorerie à ce jour s'élève à 940 501 euros représentant 56 jours de fonctionnement.

Le trésorier revient sur le championnat de France indoor :

- en 2019 : le coût direct pour l'organisation à Charlety était de 61 021 euros. Les fonds propres de la FFA qui ont servi à financer cet événement étaient de 12 521 euros.
 - en 2021 : le coût de l'indoor connecté est de 55 143 euros. Les fonds propres de la FFA qui ont servi à financer cet événement sont de 2 143 euros.
- La fédération n'a pas fait de bénéfices sur cet indoor connecté.

5- Modification des règles de gestion comptable

Traité au point 2.

6- Tarifs 2022 (Annexe 5)

M. Scotton commente le projet de tarifs 2022 (ajout des lignes : licence Polynésie, frais administratifs de mutation, part MAIF) qui restent inchangés par rapport à 2020.

Ces tarifs seront soumis au vote de l'assemblée générale du 20 mars 2021.

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LES TARIFS 2022 PAR 27 POUR (27 voix/27 présents).

V. Busser indique que l'assemblée générale se déroulant en visioconférence, il est proposé de valider la procédure concernant la tenue de cette réunion. (Annexe 6)

Pour rappel, la CSOE n'apparaît pas car selon l'article 20 des statuts "Avant chaque assemblée générale électorale, une commission de surveillance des opérations électorales est constituée. Elle est chargée de contrôler la régularité des opérations de vote relatives à l'élection du comité directeur, du président et du bureau de la fédération."

Les votes de l'assemblée générale du 20 mars concerneront exclusivement le budget.

Concernant :

- la participation des comités départementaux, le secrétaire général propose que les comités à jour de statuts mais n'ayant pu tenir leur assemblée générale dans les délais pour désigner leur délégué assistent en tant qu'invités.

Les comités étant à jour de statuts et dont le pouvoir désignant leur délégué est valable règlementairement pourront exercer leur droit de vote et recevront un mail de Sector.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE CETTE PROPOSITION (27 voix/27 présents).

- le vote des ligues et le partage des voix (CF point 3 de la procédure) : il est indiqué que les ligues représentées par plus d'un délégué peuvent répartir le nombre de voix entre les délégués qui les représentent, à condition que cette répartition soit transmise à la FFA au plus tard le 12 mars prochain. Dans ce cas, il devra être clairement précisé à la FFA le nombre de voix portées par chaque délégué dans un document co-signé par chacun des délégués.

Si aucune information n'est donnée à ce sujet à la FFA, la répartition entre les délégués les fera comme suit : voix par moitié (cas de 2 délégués) ou par tiers (cas de 3 délégués). Lorsque le nombre de voix attribuées à la ligue concernée n'est pas divisible par le nombre de délégués de ladite ligue (2 ou 3), la(les) voix restante(s) est(ont) attribuée(s) au délégué le plus âgé dans la limite d'une voix supplémentaire par délégué.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE CETTE PROPOSITION (27 voix/27 présents).

LA PROCEDURE DE TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 MARS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE (27 voix/27 présents).

7– Calendrier sportif 2022

• Championnat de France d'aviron de mer 2021

R. Mouchel informe que l'Aviron Agathois n'est pas en mesure d'organiser le championnat prévu les 22 et 23 mai 2021 dans le contexte sanitaire actuel. Une alternative pour reporter cette manifestation sur un autre site au mois de septembre (10 au 12 septembre) ou à une autre période est à l'étude.

S. Roure appelle à la vigilance concernant le report de manifestations en septembre afin de ne pas surcharger les clubs durant cette période d'accueil et de formation.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE L'ANNULATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AVIRON DE MER LES 22 ET 23 MAI PROCHAINS ET DE REPORTER CETTE MANIFESTATION ULTERIEUREMENT SUR 2021 (27 voix/27 présents).

• Calendrier 2022 (Annexe 7)

P. Lot présente une proposition de calendrier pour 2022.

Concernant la Coupe de France proposée au mois d'octobre 2022, le Président rappelle qu'une consultation des présidents de ligues est nécessaire à propos du positionnement de cette manifestation sur le calendrier. Un webinaire sera programmé très prochainement avec les intéressés.

L. Poncelet rappelle que les calendriers des stages et compétitions des ligues doivent être également définis dès à présent et que la date de tenue de la Coupe de France influence fortement les calendriers des ligues.

JR. Peltier revient sur la date de la Coupe de France 2021 positionnée au mois d'octobre et indique que la plupart des présidents de ligues souhaite revenir à une organisation au mois de mai pour cette manifestation.

Concernant la tête de rivière de zone du 11 novembre, il n'y a pas de navigation pourrait-on positionner cette manifestation à cette date ?

V. Busser précise que chaque zone organise cette tête de rivière à la date qu'elle le souhaite (11 ou 12 ou 13 novembre).

M. Andrieu précise que si la Coupe de France 2022 revient sur une organisation fin avril/début mai, un événement est déjà positionné fin avril.

A. Tixier indique que ce calendrier est évolutif. Fin avril est prévu une régates de sélection pour le secteur junior mais le secteur s'adaptera à ce qui sera voté.

Ce calendrier est basé sur un schéma classique de saison sportive mais il faut attendre la nomination du DTN et du Directeur des Équipes de France.

Une discussion s'en suit sur les propositions.

P. Lot informe que le secteur jeune présentera lors d'un prochain CD la réflexion menée sur l'évolution des J14, J16, J18 avec une stratégie différente.

S. Roure : J16 et U23 : sera-t-il envisagé de les décaler une semaine (2^{ème} week-end de juillet) après car la fin d'année scolaire est de plus en plus tard ?

P. Lot remarque très pertinente mais il faut prendre en compte le Match France-Grande-Bretagne dont le mode de sélection du collectif est à la réflexion.

LA PROPOSITION DE CALENDRIER SPORTIF 2022 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE (27 voix/27 présents) SANS LA COUPE DE FRANCE.

Pour information, l'appel à candidatures aux organisations de manifestations nationales sera lancé après le comité directeur du 20 mars.

M. Scotton rappelle que le comité directeur devra également décider de l'annulation ou du report des randonnées 2021.

8– Point sportif

• National

A. Tixier fait part des dossiers à l'étude :

- maintien ou report des manifestation nationales 2021
- réflexion sur l'activité des clubs au mois de septembre 2021 : accueil de nouveaux rameurs ou proposer des événements aux licenciés actuels
- réflexion du secteur jeune sur le suivi des J14, J16 e J18

• Haut-niveau

Les stages haut-niveau se sont déroulés à Saint-Cassien et au Portugal. Bon nombre d'athlètes sont positifs à la COVID et ne pourront prendre part aux piges de Libourne.

Les piges enregistrent à ce jour 120 rameurs et se dérouleront à huis clos.

JR. Peltier ne voit pas l'intérêt de maintenir ces piges car le document des règles de sélection précise que l'évaluation effectuée en décembre a déterminé le collectif du championnat d'Europe et qu'à ce jour beaucoup d'athlètes, les meilleurs, ont la COVID.

A. Tixier précise que ces piges sont un point d'étape et un indicateur permettant de faire un bilan sur la préparation actuelle des collectifs. Il rappelle qu'une partie du collectif A n'est pas constitué pour les Europe. Des informations sont nécessaires pour les U23 car les échéances internationales arrivent.

A. Juillet : qu'en est-il des sportifs qui ne sont pas sélectionnés aux Europe touchés par la COVID et qui ne peuvent donc pas prendre part aux sélections ?

A. Tixier rappelle qu'il a été acté que certains d'entre eux seront présentés à la première Coupe du monde pour savoir qui sera envoyé au CE.

A. Juillet constate un gros flou sur le protocole de reprise des sportifs covidés.

A. Tixier informe qu'un protocole a été défini par le Docteur F. Maton et va être envoyé aux sportifs.

9– Présentation des plans d'action des commissions et groupes de travail (suite)

V. Busser rappelle que les comptes rendus et plan d'actions des commissions et groupes de travail ont été transmis au comité directeur.

Les commissions et groupes de travail suivants sont invités à commenter leur plan d'actions.

• Commission des athlètes (Annexe 8)

C. Berrest commente son compte-rendu.

• Groupe de travail haut-niveau (Annexe 9)

A. Wache commente son compte-rendu.

Il précise que le groupe a travaillé activement à une fiche de poste sur le recrutement d'un directeur des équipes de France.

Il informe que Jürgen Grobler, entraîneur le plus titré de tous les temps et toutes disciplines confondues aux JO (12 médailles d'or olympique), a été sollicité pour nos équipes de France en qualité de consultant.

JR. Peltier s'interroge sur la nécessité d'avoir démarcher auprès de J. Grobler et fait part de son mécontentement. Les problèmes actuels rencontrés au sein des équipes de France découlent de la non gestion des collectifs et non de la méthode d'entraînement qui a fait ses preuves.

A. Wache précise qu'il est important d'arriver à sortir du contexte actuel au niveau des équipes de France. J. Grobler ne souhaite pas être directeur des équipes (DEF) mais proposer ses services dans le but de former un DEF.

Il précise qu'au vu du parcours et des résultats obtenus jusqu'à présent, J. Grobler est un entraîneur qui a su s'adapter à l'évolution technique, physiologique des athlètes et qu'il serait dommageable de ne pas solliciter ses compétences.

JR. Peltier remarque que la chronologie de cette démarche de recrutement n'est pas effectuée dans le bon sens : le DTN n'a pas encore été nommé qu'un DEF est imposé.

C. Vandenberghe précise que J. Grobler s'est présenté comme une opportunité et que des contacts rapides devaient être engagés avec lui si la fédération souhaitait son accompagnement.

Aujourd'hui, il est nécessaire de remettre des bases au sein des collectifs, tant au niveau des sportifs que de l'encadrement.

Concernant l'aspect financier, l'ANS s'est engagée sur cette embauche et adhère à la démarche entreprise visant la haute performance.

Le poste de DEF reste un poste à pourvoir. Le recrutement sera ouvert en France et à l'international.

V. Busser approuve la proposition du groupe de travail car les services d'un consultant avec un tel palmarès permettront de ne pas se précipiter sur le recrutement d'un DEF. J. Grobler pourra accompagner la fédération dans ce recrutement et former un DEF en lui transmettant son savoir-faire.

A. Wache fait part du réel besoin de réinstaurer la confiance dans les équipes et dans le staff.

JR. Peltier demande comment les athlètes peuvent avoir confiance lorsque le système est confus.

• **Groupe de travail accompagnement des structures (Annexe 10)**

A. Dall'acqua commente son plan d'action.

S. Roure évoque la vente du matériel reformé et demande si des photos pourraient être mises en ligne avec l'annonce.

A. Dall'acqua répond positivement.

• **Groupe de travail relations extérieures et internationales (Annexe 11)**

M. Goudet commente son compte-rendu.

• **Groupe de travail relation FFA/ clubs et comités départementaux (Annexe 12)**

A. Juillet donne lecture de son compte-rendu.

• **Groupe de travail développement durable (Annexe 13)**

P. Trichet commente son compte-rendu.

• **Commission aviron de mer (Annexe 14)**

R. Mouchel présente le plan d'action de la commission.

• **Commission communication (Annexe 15)**

B. Ouvry présente le plan d'action de la commission.

V. Busser indique que S. Guerinot a proposé de collaborer aux travaux des commissions et groupes de travail : des compétitions, médicale et haut-niveau. Le bureau fédéral lui adresse ses remerciements.

10– Questions diverses

• **Campagne Projet Sportif Fédéral**

L'ANS a transmis la note relative à la politique de l'Agence en faveur des Projets Sportifs Fédéraux. Le comité directeur du 20 mars devra valider les modalités d'organisation de la campagne ANS 2021.

G. Purier est en charge du dossier.

La fédération désignera une commission nationale ANS chargée de valider la liste des bénéficiaires, les montants proposés et les critères d'évaluation.

Chaque ligue devra désigner une commission territoriale ANS (proposition : président de ligue ou son représentant, cadre technique d'État ou cadre régional de droit privé, un président de CD, un président de club, un technicien de club) et la communiquer à la FFA.

Le comité directeur devra valider prochainement le dispositif.

C. Vandenberghe indique que le budget alloué entre 1 200 000 ou 1 300 000 euros.

• **Vœux des ligues**

Les vœux des ligues adressés pour l'assemblée générale fédérale de mars 2020 n'avaient pas été traités. Ils sont en cours de traitement. Le bureau fédéral et les commissions apporteront des réponses lors des prochains comités.

Les ligues seront invitées à présenter leurs vœux pour l'assemblée générale de mai 2021. Un courrier leur sera adressé en ce sens.

• **Personnel fédéral :**

Ilana Leite-Machado a été embauchée le 1^{er} mars en qualité de Chargée de communication. Elle rejoint l'équipe du siège fédéral.

• **Prochaine réunion de comité directeur :**

Samedi 20 mars 2021 en distanciel via Zoom à l'issue de l'assemblée générale.

La séance est close à 21h10.



Vincent Busser
Secrétaire Général

Diffusion : Comité directeur, Présidents de ligues, Direction technique nationale, personnel fédéral

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui dégage un excédent 167 117,13 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association :

L'association dite Fédération Française d'Aviron (FFA) depuis le 6 juillet 2013, fondée en 1890 sous l'appellation Fédération Française des Sociétés d'Aviron (FFSA), reconnue d'utilité publique par décret du 1er mars 1922, a pour objet l'organisation et la promotion de la pratique de l'aviron, de la rame (appelée aussi aviron à banc fixe) et de l'aviron indoor (appelé aussi rameur d'intérieur). La fédération a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives. Elle s'interdit toute discrimination. Elle veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité national olympique et sportif français. Elle assure les missions qui lui sont dévolues par le code du sport.1-2.Sa durée est illimitée.1-3.Elle a son siège à Nogent sur Marne (94).

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice est marqué par :

1°) La crise sanitaire actuelle qui impacte directement les comptes de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Une baisse des dépenses sur le secteur HN suite à l'annulation de bon nombre de stages et régates internationales et le report des JO sur 2021 ;
- Une baisse des dépenses sur l'organisation des manifestations nationales majoritairement annulées ;
- Une baisse des recettes dues à la diminution du nombre de licenciés (-4.25 % toutes licences confondues) ;
- La mise en place d'aides significatives aux profits des ligues, CD, clubs en difficulté ;
- En termes de trésorerie, des acomptes versés pour des événements annulés ou reportés donc non récupérables sur l'exercice (160 K€).

2°) La mise en place du nouveau plan comptable associatif obligeant à un certain nombre de reclassements.

3°) Les reprises sur subventions d'investissements reçues pour l'acquisition du matériel d'activité (bateaux, avirons, pelles, ...) ainsi que les ventes du matériel d'activité étant des produits liés à l'activité normale et courante de la Fédération ont été reclassées en produits d'exploitation en lieu et place de produits exceptionnels.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable et changements significatifs de présentation :

- Les agencements des constructions (802 253,75 €) et les amortissements correspondants (732 854,21 €) ont été reclassés de la rubrique « matériels d'activité » à la rubrique « constructions » de l'actif du bilan ;
- Les matériels d'activité (bateaux, avirons, pelles, ...) (4 931 955,24 €) et les amortissements correspondants (4 045 422,93 €) ont été reclassés de la rubrique « autres immobilisations corporelles » à la rubrique « matériels d'activités » de l'actif du bilan ;
- Les ventes de moteurs Yamaha ont été reclassées de Prestations de service à ventes de marchandises (72 344,42 € en 2019) et les achats de moteurs Yamaha classés en aides aux structures ont été reclassés des aides financières en achats de marchandises (72 344,42 € en 2019) ;
- Les ventes du matériel d'activité (149 747,32 € en 2019) et leurs valeurs nettes comptables (71,51 € en 2019) ont été reclassées du résultat exceptionnel au résultat d'exploitation étant une activité normale et courante de la Fédération ;
- Les reprises sur subventions d'investissements reçues pour l'acquisition du matériel d'activité (152 735,22 € en 2019) ont été reclassées de produits exceptionnels en produits d'exploitation, étant des produits liés à l'activité normale et courante de la Fédération et les dotations des immobilisations qu'elles ont servies à financer étant également enregistrées en exploitation.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	38 609,31			38 609,31
Terrains	500 000,00			500 000,00
Constructions et agencements	2 149 190,49	74 953,87		2 224 144,36
Matériel d'activités pontons	9 894,08			9 894,08
Matériel d'activité "bateaux, avirons, pelles..."	4 931 955,24	681 255,01	351 893,48	5 261 316,77
Matériel de transport	580 572,46	29 513,36		610 085,82
Matériel informatique	362 801,92	28 910,84	123 332,96	268 379,80
Mobilier de bureau	121 812,12			121 812,12
Immobilisations en cours	67 048,97		67 048,97	
Total	8 761 884,59	814 633,08	542 275,41	9 034 242,26

b) Acquisitions et désinvestissements

Travaux siège FFA	74 954	
Bateaux et Avirons	548 651	
Autres matériels d'activités	132 604	
Bateaux et Avirons « Plan matériel réformé » Cessions au bénéfice des structures		351 893
Camion	29 513	
Divers matériel informatique	29 910	
Mise au rebut matériel informatique		114 339
Cession matériel informatique		8 994

c) Tableau de variations des amortissements

--

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Parts Caisse d'Épargne	16,00		16,00
Parts Sport Voyages International Fédération	3 800,00		3 800,00
Parts Capital Base Temple	7 128,50		7 128,50
Dépôts et cautionnements	2 637,00		2 637,00

3. Stocks

Stocks de marchandises	54 382,45
Dépréciations des stocks	<u>-17 212,00</u>
	37 170,45

Les livres « Aviron » sont évalués au coût de fabrication et dépréciés respectivement de 50% et 100% pour ceux parus l'exercice N-1 et l'exercice N-2.

4. Structures affiliée et Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Structures affiliées Usagers	15 562,81		15 562,81
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	15 562,81		15 562,81

5. Autres créances

Fournisseurs avances et acomptes versés	170980,65
Personnel - Avances permanentes	34300,00
Tickets restaurants	3456,00
Subventions à recevoir	9225,00
Subventions d'investissement à recevoir	196122,40
Crédit de TVA	25527,00
TVA sur Factures non parvenues	301,87
Elus - Avances permanentes	<u>9600,00</u>
	449512,92

6. Trésorerie

Caisse d'Épargne	108023,33
Caisse d'Épargne	465,48
BNP Paribas	2473,24
Livret A CE	22862,48
Livret B CE	1024,41
Livret Associatis CE	1302176,57
Paypal	312,45
Caisse	713,52
Caisse Devises	<u>2621,23</u>
	1440672,71

7. Charges constatées d'avance

CCA Diverses	75283,12
CCA sur Licences	<u>8682,30</u>
	83965,42

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Réserve statutaire	152,45			152,45
Réserve Excédent	459 370,81			459 370,81
Autres réserves	639 789,39		11 320,65	628 468,74
Total Fonds Propres	1 099 312,65		11 320,65	1 087 992,00

2. Subventions d'investissement matériel Technique

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Antérieurs au 31/12/2019	651 750,19	25% à 50%	352 522,81	148 002,14	214 251,36
CNDS + PF 2020	96 122,40	25% à 50%		2 057,39	94 065,01
Total	747 872,59		352 522,81	150 059,53	310 373,76

3. Fonds dédiés

	Début	Reports	Utilisations	Fin
Recherche Développement Bateaux innovants	40 000,00		19 790,00	20 210,00
Recherche Programme Insep Core Stability		17 399,20		17 399,20
Total	40 000,00	17 399,20	19 790,00	37 609,20

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Personnel	146 375,00	25 873,00	57 982,96	114 265,04
Litige	6 940,00		6 940,00	
Provisions pour risques	153 315,00	25 873,00	64 922,96	114 265,04
Engagement de retraite du personnel (1)	37 128,00	11 739,00		48 867,00
Maif		50 000,00		50 000,00
Provisions pour charges	37 128,00	61 739,00		98 867,00
Stocks	6 647,00	10 565,00		17 212,00
Usagers				
Autres créances		9 600,00		9 600,00
Dépréciations	6 647,00	20 165,00		26 812,00
Total	197 090,00	107 777,00	64 922,96	239 944,04

Dotations / reprises d'exploitation 98 177,00 17 215,00

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles 9 600,00 47 707,96

Total 107 777,00 64 922,96

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 64 922,96

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total 64 922,96

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective CCNS, la provision pour engagements de retraite, charges sociales comprises a été calculée de la façon suivante : Départ à la retraite du salarié à l'âge de 62 ans, pondération selon la probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (Table INSEE), Taux actualisation utilisé pour le calcul de la provision : Taux Bloomberg Zone € AA Long Terme 15 ans.

5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt BNP (05/09/2007)	222 745,08	80 000,81	142 744,27	81 155,70	61 588,57	
Intérêts courus sur emprunt BNP	247,49		133,82	133,82		
Total	222 992,57		142 878,09	81 289,52	61 588,57	

6. Fournisseurs

Fournisseurs	303464,01
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>10299,47</u>
	313763,48

7. Dettes fiscales et sociales

Œuvres sociales	271,77
Congés payés	66215,00
Personnel autres charges à payer	29933,00
Urssaf	47254,00
Caisses retraites et prévoyance	17180,89
Charges sur congés payés et autres charges à payer	48575,00
Prélèvement à la source	7295,00
Impôt sur les bénéfices	3028,00
Taxes sur les salaires	6439,00
Formation Professionnelle continue	12717,89
Effort construction	5006,28
Taxes d'apprentissage	14604,06
Etat charges à payer	<u>7057,00</u>
	265576,89

8. Autres dettes

Avoirs à établir	1499,96
Aides à verser aux structures affiliées	153851,00
Charges à payer	122286,00
Compte Service Civique	<u>1709,31</u>
	279346,27

9. Produits constatés d'avance

PCA Licences

PCA divers

1538402,59

645,24**1539047,83****V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****1. Cotisations, licences, affiliations**

	Exercice clos	Exercice précédent <small>(selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)</small>
Affiliations Club	110 353,00	110 160,00
Licences Club	1 566 092,20	1 633 255,50
Total	1 676 445,20	1 743 415,50

2. Prestations de service

	Exercice clos	Exercice précédent <small>(selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)</small>
Partenariat Maif	251 250,01	260 000,00
Partenariat CNR	260 000,00	260 000,00
Partenariat LACOSTE	48 614,00	53 965,37
Participation WRICH INCEPT	28 736,00	
Partenariat Autres	7 500,00	
Abonnements revue des entraineurs		33,34
Rowingboard		1 000,00
Carnets découvertes	7 241,72	8 841,67
Droits Mutations	13 300,00	14 400,00
Formations fédérales	49 704,94	99 129,14
Pensions athlètes	53 414,84	89 339,52
Droits d'engagements sur championnats	101 184,00	153 981,00
Autres prestations non soumis	22 107,00	28 454,00
Autres prestation soumis à TVA	15 368,66	1 104,67
Participation Frais ports sur ventes	1 680,98	1 742,55
Redevances sur ventes	1 983,12	6 460,38
Total	862 085,27	978 451,64

3. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères ANS	3 081 100,00	3 057 000,00
CNDS		163 000,00
Conseil Régional IDF	105 000,00	45 000,00
Mairie de Paris	15 000,00	
INSEP recherche	32 000,00	
Région ARA (Rhône Alpes)		12 300,00
CROS IDF		30 000,00
CNOSF		13 000,00
Caisse Epargne IDF		1 000,00
Total	3 233 100,00	3 321 300,00

4. Dons et Mécénats

	Exercice clos	Exercice précédent <small>(selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)</small>
Mécénat CNR	100 000,00	100 000,00
Mécénat VNF	30 000,00	30 000,00
Mécénat INCEPT		6 000,00
Total	130 000,00	136 000,00

5. Autres produits

	Exercice clos	Exercice précédent <small>(selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)</small>
Produits divers de gestion courante	69 187,84	24 762,91
Produits ventes matériel d'activité	190 327,77	149 747,32
Transfert de charges	66 723,93	95 754,11
Total	326 239,54	270 264,34

6. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)
Aides exceptionnelles Athlètes	10 000,00	
Aides aux clubs	288 864,70	103 077,63
Aides « moteurs Yamaha »	9 799,90	10 399,92
Aides « Rowingboard »		1 000,00
Aides « coques sécurité »	3 573,36	4 403,82
Aides aux Liges et CD	577 883,80	508 505,28
Primes à la performance	3 000,00	10 500,00
Total	893 121,76	637 886,65

7. Charges de personnel

	Total	Personnel FFA	Encadrement et vacataire medical	Cadre Technique
Impôts et taxes	128 335,84	90 751,90	7 085,21	30 498,73
Salaires	984 633,61	696 277,61	54 360,00	233 996,00
Charges sociales	430 792,94	304 632,58	23 783,37	102 376,99
Total	1 543 762,39	1 091 662,09	85 228,58	366 871,72

8. Produits exceptionnels

Divers	30,00
Produits de cessions des éléments d'actifs (autres que matériels d'activité)	<u>1000,01</u>
	1030,01

9. Charges exceptionnelles

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors « Cadre Technique »)	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	2	2	2	2
Employés	16	15	17	16
Ouvriers	1	1	1	1
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)				
Encadrement médical	1	1	1	1
Total	20	19	21	20

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"Cadre Technique"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres Techniques mis à disposition	41	41	41	41

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Loyers restant dus :

Standard téléphonique (1 329 € x 4T)	5 316,00
3 Photocopieurs (4 509 € x 13T)	58 611,00
Location Serveur Incaro (3 880 € x 12T)	46 557,00
Maintenance Serveur Incaro (2 389 € x 12T)	28 665,00
Maintenance 3 Photocopieurs (1 338 € x 13T)	<u>17 388,00</u>
	156 537,00

4. Autres engagements hors bilan

Privilège de prêteur de deniers (Acquisition du Siège de la Fédération)	1 000 000 €
Subr/Privilège vendeur immeuble (Acquisition du Siège de la Fédération)	1 000 000 €

5. Contributions volontaires en nature

a) Achats Equipements remisés et prestations en nature :

Équipementier MIZUNO – Tenues d'entraînement des Sportifs de haut niveau achetés dans le cadre d'un partenariat avec remise commerciale négociée de 60% sur le prix public : 71 488 €

b) Bénévolat / Personnel bénévole

Les heures des bénévoles et les mises à disposition d'équipements ou de prêt des structures d'accueil ne sont pas valorisés pour cet exercice comptable.

COMPTE DE RESULTAT	2020 (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)	2019 (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)	2019 (selon CRC 99-01 & anciennes pratiques)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations, licences et affiliations	1 676 445	1 743 416	110 160
Ventes de marchandises	103 211	125 460	53 149
Prestations de service	862 085	978 452	2 684 018
Subventions d'exploitation	3 233 100	3 321 300	3 321 300
Dons et Mécénat	130 000	136 000	
Contributions financières			
Autres produits	326 240	270 264	160 763
Reprises sur dépréciations et provisions	17 215	17 568	113 322
Utilisations des fonds dédiés	19 790	90 000	
Quote-part subvention invest. virée au résultat	150 060	152 735	
Total	6 518 146	6 835 195	6 442 712
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	53 361	152 579	80 234
Variation de stock	29 149	-27 312	-27 312
Autres achats et charges externes	3 097 107	4 110 213	4 110 213
Aides financières	893 122	637 887	710 231
Impôts et taxes	128 336	119 706	119 706
Salaires	984 634	905 674	905 674
Charges sociales	430 793	349 753	349 753
Autres charges	80 596	30 807	30 735
Dotations aux amortissements	573 927	546 938	546 938
Dotations aux dépréciations et provisions	98 177	8 209	8 209
Reports en fonds dédiés	17 399		
Total	6 386 601	6 834 454	6 834 383
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	131 545	741	-391 670
PRODUITS FINANCIERS			
Intérêts	0	0	0
Autres produits financiers	2 296	4 051	4 051
Reprises sur dépréciations et provisions			
Total	2 296	4 051	4 051
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts	2 687	4 264	4 264
Autres charges financières	146		
Dotations aux dépréciations et provisions			
Total	2 833	4 264	4 264
RESULTAT FINANCIER (II)	-537	-213	-213
RESULTAT COURANT (I + II)	131 007	528	-391 883
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
sur opérations de gestion	30	5 400	5 400
sur opérations en capital	1 000		302 483
Reprises sur dépréciations et provisions	47 708		
Total	48 738	5 400	307 883
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
sur opérations de gestion		470	470
sur opération en capital			72
Dotations aux dépréciations et provisions	9 600	29 264	29 264
Total	9 600	29 734	29 805
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	39 138	-24 334	278 077
Impôt sur les bénéfices	3 028	-12 485	-12 485
SOLDE INTERMEDIAIRE (I + II + III)	167 117	-11 321	-101 321
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			90 000
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
RESULTAT DE L'EXERCICE	167 117	-11 321	-11 321
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature et prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

BILAN

ACTIF	31.12.2020 (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)			31.12.2019 (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)	31.12.2019 (selon CRC 99-01 & anciennes pratiques)	PASSIF	31.12.2020 (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)	31.12.2019 (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)	31.12.2019 (selon CRC 99-01 & anciennes pratiques)
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net	Net				
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES			
Immobilisations incorporelles	38 609	38 609				Fonds propres (avant affectation)	1 087 992	1 099 313	1 099 313
Terrains	500 000		500 000	500 000	500 000	Résultat de l'exercice	167 117	-11 321	-11 321
Constructions	2 224 144	1 564 272	659 873	640 616	571 216	Subventions d'investissement	310 374	352 523	352 523
Matériels d'activités	5 271 211	4 225 533	1 045 678	886 532	69 400	Total	1 565 483	1 440 515	1 440 515
Autres immobilisations corporelles	1 000 278	879 858	120 420	124 116	1 010 649	FONDS DEDIES & PROVISIONS			
Immobilisations en cours				67 049	67 049	Fonds dédiés	37 609	40 000	40 000
Autres prêts et titres immobilisés	10 945		10 945	3 816	3 816	Provisions pour risques	114 265	153 315	153 315
Dépôts et cautionnements	2 637		2 637	2 637	2 637	Provisions pour charges	98 867	37 128	37 128
Total	9 047 824	6 708 271	2 339 552	2 224 767	2 224 767	Total	250 741	230 443	230 443
ACTIF CIRCULANT						DETTES			
Stocks	54 382	17 212	37 170	76 884	76 884	Emprunts et dettes assimilées	142 878	222 993	222 993
Structures affiliées - clients	15 563		15 563	69 716	69 716	Fournisseurs	313 763	234 833	234 833
Autres créances	449 513	9 600	439 913	525 106	525 106	Dettes fiscales et sociales	265 577	258 554	258 554
Trésorerie	1 440 673		1 440 673	1 545 560	1 545 560	Autres dettes	279 346	156 806	156 806
Charges constatées d'avance	83 965		83 965	123 180	123 180	Produits constatés d'avance	1 539 048	2 021 069	2 021 069
Total	2 044 096	26 812	2 017 284	2 340 446	2 340 446	Total	2 540 613	2 894 255	2 894 255
Total	11 091 920	6 735 083	4 356 837	4 565 213	4 565 213	Total	4 356 837	4 565 213	4 565 213

PROJET TARIFS 2022

Tarifs des licences et des titres

Types	2021	2022
Licence annuelle FFA	35,40	35,40
Part Ligues	6,80	6,80
Montant appelé	0,00	0,00
Licence Universitaire FFA	16,60	16,60
Part Ligues	2,70	2,70
Montant appelé	0,00	0,00
Licence Indoor FFA	16,60	16,60
Part Ligues	2,70	2,70
Montant appelé	0,00	0,00
Licence Banc Fixe FFA	16,60	16,60
Part Ligues	2,70	2,70
Montant appelé	0,00	0,00
Licence Découverte 3 mois FFA	15,60	15,60
Part Ligues	2,70	2,70
Montant appelé	0,00	0,00
Licence Découverte 1 mois FFA	10,40	10,40
Part Ligues	1,80	1,80
Montant appelé	0,00	0,00
Licence Découverte 7 jours FFA	5,20	5,20
Part Ligues	0,90	0,90
Montant appelé	0,00	0,00
Licence Polynésie		8,30
Licences IE	4,00	4,00
Titre Scolaire et Universitaire (Sans assurance)	0	0
Titre initiation Centre de Loisir (Sans assurance)	0	0
Titre initiation 1 jour FFA	1,00	1,00
Affiliations	2021	2022
Membre affilié FFA	<à 30 ULicences 224 30 à <à 70 Ulicences 265 70 Ulicences et + 306	<à 30 ULicences 224 30 à <à 70 Ulicences 265 70 Ulicences et + 306
Membre affilié sous convention	122	122
Frais administratifs de mutation		20
Part MAIF		> 16 ans: 2.22 € 2,22 < 16 ans: 4.10 € 4,10 D+, BF, I: 0.29 € 0,29

Assemblée Générale de la FF Aviron 20 mars 2021

Procédure retenue pour l'organisation de l'AG en visioconférence et votes dématérialisés

1) Préambule :

Compte tenu de la situation sanitaire et en application des recommandations gouvernementales, le comité directeur de la FFA a entériné lors de sa réunion du 5 février 2021, la décision d'organiser l'Assemblée générale électorale en visioconférence (via Zoom) et les élections au moyen d'un dispositif dématérialisé et sécurisé.

Les statuts, (notamment le Titre III) et le Règlement Intérieur, (notamment le Titre VI) de la FFA constituent les textes de référence pour l'organisation de l'Assemblée générale.

Les textes spécifiques pris par le gouvernement et ceux à venir peuvent s'imposer aux Statuts et Règlement Intérieur de la FFA. Au regard de la situation exceptionnelle causée par la crise sanitaire du COVID-19, et conformément à l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées précises que l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut exceptionnellement se tenir sans que les membres de l'association ne soient physiquement présents, et ce même si aucune clause des statuts ou du règlement intérieur ne le prévoit ou qu'une clause contraire s'y oppose, et que les caractéristiques techniques permettent de garantir l'intégralité des débats et ce, jusqu'au 1er avril 2021.

Le présent document précise en conséquence les conditions d'organisation de l'Assemblée générale du 20 mars 2021 de la FFA et des votes. Il est transmis, après avis du bureau de la FFA, au comité directeur pour validation.

Enfin, ce document est transmis à tous les délégués à l'Assemblée générale du 20 mars et à tous les autres participants.

2) Les délégués à l'assemblée générale de la FFA représentant les associations affiliées :

- 104 délégués sont ainsi susceptibles de participer à l'Assemblée générale du 20 mars 2021, (voir tableau joint en annexe 1),
- 70 délégués des CD,
- 34 délégués représentant les 16 ligues régionales

La liste nominative des délégués ainsi que leurs coordonnées (adresse électronique et téléphone) sera connue au plus tard le 12 mars prochain. Il est néanmoins souhaité que cette liste soit complétée au plus tôt pour permettre au prestataire sollicité, la société SECTOR, de préparer ses fichiers pour l'organisation des votes dématérialisés.

Il est à noter que, par décision prise lors de sa réunion du 5 février dernier, le Comité Directeur de la FFA a décidé d'appliquer les termes des articles 12 et 14 de son Règlement Intérieur et de suspendre de droit de vote les ligues régionales et les comités départementaux qui n'auraient pas adopté les statuts types proposés par la Fédération avant le 12 mars 2021.

3) Le partage des voix entre les délégués

Chaque comité départemental est représenté par un seul délégué quel que soit le nombre de voix dont il est porteur.

Chaque ligue régionale est représentée par 1 à 3 délégués selon le nombre de voix dont la ligue dispose.

Les ligues régionales représentées par plus d'un délégué peuvent répartir le nombre de voix entre les délégués qui les représentent, à condition que cette répartition soit transmise à la FFA au plus tard le 12 mars prochain. Dans ce cas, il devra être clairement précisé à la FFA le nombre de voix portées par chaque délégué dans un document co-signé par chacun des délégués.

En l'absence d'une telle décision et de sa transmission à la FFA dans les délais impartis, la FFA décidera de répartir entre les délégués les voix par moitié (cas de 2 délégués) ou par tiers (cas de 3 délégués). Lorsque le nombre de voix attribuées à la ligue concernée n'est pas divisible par le nombre de délégués de ladite ligue (2 ou 3), la(les) voix restante(s) est(sont) attribuée(s) au délégué le plus âgé dans la limite d'une voix supplémentaire par délégué.

4) L'organisation de l'Assemblée Générale du 20 mars

L'Assemblée Générale de la FFA du 20 mars 2021 sera exceptionnellement organisée en visioconférence par l'intermédiaire du logiciel Zoom qui permet d'accueillir l'ensemble des participants à l'AG. La gestion de la réunion Zoom sera confiée à deux membres du personnel fédéral qui auront pour mission de gérer les aspects techniques de celle-ci et seront en relation tout au long des débats avec le prestataire chargé de l'organisation des scrutins.

Lors de votre connexion, nous vous invitons à vérifier que votre identité est bien correcte (nom et prénom identifiables par les participants). Si tel n'est pas le cas, préciser votre identité en cliquant "renommer".

Seront réunis physiquement au siège de la fédération, s'ils le souhaitent, les membres du Bureau fédéral.

Le DTN, l'assistante du Président, des élus et du DTN, et deux collaborateurs seront également convoqués au siège de la Fédération.

Le prestataire retenu, la société SECTOR, sera en relation permanente avec le siège de la FFA, par téléphone pour l'organisation des votes. Les personnes réunies au siège de la FFA seront toutes connectées individuellement à la réunion Zoom.

5) Le déroulement des votes

La société **SECTOR** adressera par voie électronique une lettre notifiant l'adresse internet du site de vote, l'identifiant et le mot de passe confidentiel à chaque électeur dans un courriel choisi pour s'assurer que seule la personne habilitée à voter aura connaissance de l'identifiant et du mot de passe.

Pour les délégués : Nous vous invitons à vérifier que l'adresse mail transmise sur le pouvoir communiqué à la FFA soit valide. Cette adresse sera utilisée pour l'envoi des liens d'invitation à l'AG et aux votes.

Le système de vote se déroulera via internet.

Une notice explicative, **à lire attentivement**, est à la disposition des votants sur le site de notre prestataire Sector : <https://www.votinter.com/liens/VotInterNotice.pdf>

6) Les participants à l'Assemblée Générale de la FFA

L'organisation d'une Assemblée Générale en visioconférence nécessite beaucoup de rigueur et de discipline afin que les débats et les interventions, forcément plus limités qu'en présentiel, soient organisés, concis, respectueux des décisions prises par l'animateur de la réunion pour ce qui concerne l'ordre des prises de paroles. Les débats seront organisés par le président de la FFA en activité le jour de l'AG.

Tous les participants à l'AG ne pourront être visibles à l'écran en simultanément, aussi les demandes de prises de parole s'effectueront via le fil de discussion (icône converser au bas ou à droite de l'écran).

Il appartient à chacun des participants de s'assurer du bon fonctionnement du réseau internet auquel il est relié afin de limiter le risque de déconnexion ou de perturbation de la liaison internet. Nous encourageons vivement tous les participants à vérifier la qualité de leur connexion bien en amont de l'AG et de choisir le lieu qui leur garantira de participer à l'intégralité des débats et des opérations de vote. Tous les participants veilleront également à être joignable immédiatement par téléphone pour toute éventuelle intervention technique ou conseil afin d'assurer un bon déroulement de l'AG.

Il est plus que vivement recommandé à chaque participant à l'AG de se munir de casque audio ou d'écouteurs individuels afin de limiter tous les bruits parasites d'un environnement bruyant. A plus de 100 participants, le moindre bruit domestique nuit à la qualité de la réception audio de tous les participants.

Les participants autorisés à prendre part à l'Assemblée générale de la FFA appartiennent obligatoirement à l'une des listes de personnes suivantes :

- Les délégués des Ligues ou des Comité Départementaux,
- Les membres du Comité Directeur de la FFA,
- Les présidents des commissions fédérales,
- La société KPMPG, commissaire aux comptes de la FFA,
- Les vérificateurs aux comptes,
- Les représentants de la DTN et du personnel fédéral autorisés
- Le prestataire : Sector

Aucun autre participant ne sera admis à rejoindre la réunion virtuelle organisée. Les membres d'honneur et les membres honoraires ne sont en conséquence et exceptionnellement pas conviés à participer à l'AG.

7) Horaires et déroulé de l'Assemblée Générale

La session de réunion Zoom sera ouverte à 8h le samedi 20 mars.

Tous les participants devront se connecter à partir de 8h afin que la FFA et le prestataire puissent procéder à l'émargement virtuel. Ce n'est qu'à partir de cette liste d'émargement que le fichier du prestataire pourra être éventuellement mis à jour.

Important : Toute personne n'ayant pas émargé entre 8h00 et 8h45 ne pourra pas prendre part aux votes.

Le début de l'AG est programmé à 9h précises par la vérification des pouvoirs et la déclaration de validité des délibérations de celle-ci. L'ordre du jour qui vous a été transmis se déroulera dans l'ordre des points qui y figurent.

L'AG pourrait être clôturée vers 13h/13h30.

CONTACTS UTILES :

• *Au siège fédéral durant la tenue de l'assemblée générale :*

Angèle FRAZETTA	06 79 24 21 02
Pauline PARSY	06 69 63 59 07
Vanessa LETE	06 60 89 48 46

• *Le prestataire Sector :*

Bureau : 01 43 56 76 76

PROJET

Planning 2022

		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre													
S	1			M	1			M	1			V	1			D	1			J	1			S	1	France	Beach	M	1			J	1				
D	2			M	2			M	2			S	2	Zones		L	2			J	2			S	2	France		M	2			V	2				
L	3			J	3			J	3			D	3	Btx Courts		M	3			V	3			S	3		ERCH	D	3	Sprint	GBR ???	M	3				
M	4			V	4			V	4			L	4			S	4			J	4			D	4		Hazewinkel	M	4			V	4				
M	5			S	5	Maif Aviron Indoor		S	5	Chpts France		M	5			D	5			J	5			D	5		Btx Lgs	M	5			V	5				
J	6			D	6	Maif Aviron Indoor		D	6	Longue Distance		M	6			L	6			S	6			M	6		CDJ	L	6			S	6				
V	7			L	7			L	7			J	7			M	7			D	7			M	7		Espagne	M	7			V	7				
S	8			M	8			M	8			V	8			D	8			J	8			M	8		RWC 3	L	8			S	8				
D	9			M	9			M	9			S	9			L	9			J	9			M	9		Lucerne	M	9			V	9				
L	10			J	10			J	10			D	10			M	10			S	10			M	10		Suisse	M	10			V	10				
M	11			V	11			V	11			L	11			S	11			J	11			M	11		ERCH	D	11			V	11				
M	12			S	12			S	12			M	12			J	12			D	12			M	12		J14					V	12				
J	13			D	13			D	13			M	13			V	13			M	13			M	13		Senior	L	13			S	13				
V	14			L	14			L	14			J	14			S	14	UNSS		D	14			M	14		J	14			V	14					
S	15			M	15			M	15			V	15			D	15	FFSU		J	15			M	15		V	15			S	15					
D	16			M	16			M	16			S	16			L	16			J	16			M	16		S	16			V	16					
L	17			J	17			J	17			D	17			M	17			S	17			M	17		RWC 2	D	17			V	17				
M	18			V	18			V	18			L	18			M	18			J	18			M	18		Chpts France	Poznan	L	18			S	18			
M	19			S	19			S	19	TDR Nat		M	19			D	19			J	19			M	19		Master	Pologne	M	19			V	19			
J	20			D	20			D	20	+ Zones		M	20			V	20			S	20			M	20		Chpts de F	ERCH	L	20			S	20			
V	21			L	21			L	21			S	21			D	21			J	21			M	21		Mer	U19	M	21			V	21			
S	22			M	22			M	22			V	22			D	22			J	22			M	22		Sabaudia	M	22			V	22				
D	23			M	23			M	23			S	23			L	23			J	23			M	23		S	23			V	23					
L	24			J	24			J	24			D	24			M	24			S	24			M	24		D	24			V	24					
M	25			V	25			V	25			L	25			S	25			J	25			M	25		National J	Chpts F	RS U197	L	25			S	25		
M	26			S	26			S	26			M	26			J	26			D	26			M	26		National J	Beach	RS U237	M	26			V	26		
J	27			D	27			D	27			V	27			L	27			S	27			M	27		RWC 1	L	27			S	27				
V	28			L	28			L	28			S	28			D	28			J	28			M	28		Belgrade	M	28			V	28				
S	29			M	29			M	29			V	29			D	29			J	29			M	29		Serbie	M	29			V	29				
D	30			M	30			M	30			S	30			L	30			J	30			M	30		RS U19/J16	L	30			V	30				
L	31			J	31			J	31			M	31			D	31			S	31			M	31		ITA	M	31			V	31				

Version du 16 février 2021

- Jours fériés
- XX Début/fin vacances scolaires
- XX Chevauchement optimal de zones de vacances scolaires
- Changement d'heure

Attention les dates exactes des vacances de la Toussaint ne sont pas connues à ce jour

COMPTE-RENDU/PLAN D' ACTIONS COMMISSION DES ATHLETES

Le 02/02/2021

Membres de la commission : Thomas Baroukh, Antoine Jesel, Hélène Lefebvre, Fabrice Moreau, Cédric Berrest

Invités : Matthieu Androdias

Ordre du jour :

- Présentation des membres et des invités
- Projet de plan d'actions
- Calendrier prévisionnel des travaux

-
- Point sur l'organisation fédérale et le rôle de la Commission

- Plan d'actions :

- Écriture de statuts d'une Commission des Athlètes élue par les rameuses et rameurs et représentée dans les instances fédérales, sur la base de ceux de la Commission des Athlètes du CNOSF et d'autres Fédérations Olympiques ;
- Validation d'une version avec le bureau fédéral pour soumission au vote de l'AG Extraordinaire de mai 2021 ;
- Visites de Fabrice, Thomas et Cédric sur les pignes de mars et sur les stages, si les conditions sanitaires le permettent, et avec l'accord de l'encadrement ;
- Interventions, visites et parrainage pour créer le lien entre nos collectifs : Matthieu est prêt à lancer la roue pour intervenir auprès des collectifs juniors dans la continuité de ce que faisait J. Azou. Nous souhaitons aussi mettre en place des rencontres avec les anciens champions de la fédération et organiser leur visite auprès des collectifs dès cette saison si les conditions sanitaires le permettent, ou sinon via des webinars ;
- Lancer des séminaires thématiques à destination des collectifs (et y associer les clubs ?) sur les formations professionnelles et cycles d'études pour les SHN et les bonnes pratiques, par ex : comment créer des partenariats, gérer son image, gérer son temps, gérer une blessure, préparer sa reconversion, vivre l'après carrière ;
- Proposer des formations de media training et de l'utilisation des réseaux sociaux à destination des athlètes ;

- Calendrier prévisionnel des travaux :
 - février : écriture par Fabrice, Thomas et Cédric du projet de statuts ;
 - début mars : finalisation et validation du texte en Commission, puis proposition au Bureau et au Comité Directeur pour mise à l'ordre du jour de l'AG Extraordinaire de Mai 2021 ;
 - printemps : étude des différentes formules de formation et de financement et collecte des devis pour les formations des athlètes sur l'automne ou l'hiver 2021(se rapprocher de l'INSEP, de l'ANS et des sportifs en ayant déjà suivi une ;
 - juin : valider le calendrier d'organisation des élections en septembre 2021 ;
 - octobre ou novembre : organiser une passation envers la Commission des Athlètes « élue », et un accueil par le Comité Directeur ou le Bureau fédéral ;

Séance levée à 19h05

Session de travail d'écriture le 08/02

Prochaine réunion de la Commission des Athlètes le 03/03/2021 à 18h30

Compte-rendu rédigé par :

Cédric BERREST

Pièces-jointes : sans objet

PRESENTATION PLAN ACTION GROUPE DE TRAVAIL HAUT-NIVEAU

Membres : Alain WACHE, Myriam GOUDET, Cédric BERREST, Christelle SCHULTE, Jérémie AZOU

Cette commission n'existait pas jusqu'à présent, tout est à créer et en premier lieu penser son positionnement et son champ d'action. Elle ne peut fonctionner qu'avec la direction technique nationale. Le contexte actuel n'est pas simple avec la démission de Patrick Ranvier DTN et pas encore de Directeur des équipes. Nous avons donc pris l'initiative de participer à la mise en place de la structure nécessaire à notre fonctionnement (Recherche d'un directeur des équipes de France)

Une réflexion sur les missions de la commission :

MISSIONS : - être l'organe fédéral de discussion et de proposition sur les pratiques de Haut-Niveau et de Très Haute Performance, de manière transversale avec les autres Commissions;
- co-opérer avec le DTN à définir l'action des cadres techniques et à les protéger;
- co-opérer avec la Direction Technique à donner les moyens de performer aux athlètes;
- explorer les perspectives d'avenir et agrandir le champ des possibles;
- mettre de l'huile dans les rouages fédéraux, faciliter, dialoguer, sans interférer;

REMARQUES :

- on a besoin les uns des autres
- la relation DTN-Elus doit être à somme positive
- on est là pour les athlètes
- on est là pour les médailles
- on est là pour les valeurs du sport avant tout.

Directeur des Equipes :

Le directeur des équipes de France devra être une personne qui fasse l'unanimité, sa nomination doit être claire et sans discussion.

Ce peut être une personne issue du staff ou un étranger.

Nous avons établi un contact avec Jürgen Grobler suite à son départ de British Rowing, c'est une personne qui peut représenter ce que nous voulons, par contre il ne souhaite pas devenir directeur des équipes de France mais consultant. Cela amène à réfléchir sur une architecture moins limpide que « un DTN, un DEF ».

C'est un poste à pourvoir rapidement tout en sachant que la plupart des managers internationaux seront pris jusqu'aux JO de Tokyo.

JG aurait l'avantage d'être disponible sans délais.

Nous sommes aujourd'hui en attente d'un retour de Jürgen Grobler après avoir proposé une fiche de mission pouvant répondre à nos attentes partagées.

L'architecture autour de JGrobler serait d'avoir aux côtés du DTN un Directeur des Equipes de France :

- soit un manager qui ne viendrait pas du monde de l'aviron,
- soit un technicien spécialiste aviron, jeune et capable d'apprendre et de préparer l'avenir aux côtés de Grobler.

Les points forts ou points faibles de l'une ou l'autre des options restent à présenter, la venue d'un directeur des équipes de France spécialiste aviron et étranger ne paraît pas opportune dans ce cadre là.

Par contre si le recrutement de Jürgen Grobler ne pouvait aboutir, il faudrait faire appel à un technicien étranger.

Développement du haut niveau (« Où est Charlie ? » ou la quête du futur champion Olympique) :

La fédération doit tout mettre en œuvre pour trouver, détecter, former ses champions olympiques de demain. Pour cela il faut mailler le territoire en s'appuyant sur les structures associatives (clubs, comités départementaux, ligues, FFA) et sur les outils au service de ces structures (sections sportives scolaires et d'excellence sportive, sport scolaire et universitaire, pôles espoirs et France. (professionnaliser et former, relancer les petits clubs, universités...)

Développer des filières de haut niveau intermédiaires (labellisation de clubs formateurs d'excellence à partir d'un cahier des charges rigoureux) sans que ces clubs hn ne phagocytent l'action de formation des structures de proximité.

Investir le dispositif sections d'excellences sportives en lycée comme antichambre de l'accès aux filières du HN

Faire rayonner les athlètes de haut niveau et les entraîneurs nationaux dans les clubs.

Repenser l'action des cadres pour leur permettre de se réapproprier le terrain.

Former des entraîneurs (versus animateurs) en priorité.

Un plan d'actions détaillé est à construire en relation avec d'autres commissions.

Il paraît important que soit désigné un « Monsieur Jeux Olympiques » chargé d'optimiser les politiques au service de l'accession au haut niveau dans l'ensemble des activités de la fédération.

Pour le moment, la commission a essentiellement travaillé sur deux axes

-développer une action pour la recherche d'un directeur des équipes de France (et pouvoir commencer à trouver sa place)

-entendre les cadres pour bien comprendre les fonctionnements propres au haut niveau (à ce jour, les pôles et la MAP) plus une participation à des travaux concernant les Sections d'excellence scolaire et la cohérence du projet J14 à J18 dans le calendrier fédéral.

On s'est fixé une réunion par mois d'environ 2h, la 3^e aura lieu le 18 mars.

Plan action Groupe de travail AS (Accompagnement des Structures)

Membres du groupe : Brigitte Blaise – Claude Calchera – Arnaud Juillet - Didier Lolli – Soizick Perot – Bernard Rey - Audrey Dall'acqua

Invités : Anne Nottelet, Arnaud Juillet

1) Cadre et champ d'action :

Nouveau groupe de travail

Répondre à l'axe 1 de notre programme fédéral à savoir « Une fédération à l'écoute et au service du développement de son territoire »

Inciste sur notion « accompagnement » fait appel à de la bienveillance
« on propose, ils disposent » - 0 engagement

Créer du lien et du liant, être facilitateur d'échanges et de partage de problématiques mais aussi de bonnes pratiques.

Ici, le groupe s'oriente plutôt vers l'accompagnement des clubs, en collaboration avec les CD et Ligues.

Identification de 4 types d'accompagnement :

- Structurel : questions de gouvernance, règlementaires et statutaires, juridique
- Professionnel : aide à la pro, application de la CCNS, développement formation
- Economique : recherche de fonds financiers, demande subv (ANS), appel à projets
- Technique : accessibilité à l'HA de matériel, bateaux, mais aussi petit matériel technique, voir équipementier.

2) Plan d'action et programmation

3 actions majeures dans les 2 ans :

- Au moyen d'un questionnaire ou des données restituées lors de l'étude des labels, dresser un état des lieux et parvenir à distinguer 3 /4 groupes de clubs selon critères simples (nbre licenciés et nbre de pro) voir selon leurs besoins. Essayer d'en faire une cartographie = objectif Mai 2021
- Aider à la mise en place du secrétariat professionnel dédié aux clubs avec mise en place de la nouvelle DTN = objectif Septembre 2021
- Aider au fonctionnement de la commission Présidents des clubs avec Arnaud Juillet dans un délai immédiat.

De 2022 à 2024 :

- Proposer une offre de formation plus large aux clubs et favoriser la professionnalisation
- Valoriser le bénévolat par la formation et leur implication dans la diversité des pratiques
- Mener une réflexion sur la collaboration inter-clubs, comme levier de performance collective

Fréquence des réunions : 1 par trimestre

PLAN D' ACTIONS GROUPE DE TRAVAIL RELATIONS EXTERIEURES

Membres de la commission : Myriam Goudet, Anne Tollard-Nottelet

Invité : Laurent Béghin, Claude, Dorhac, Myriam Lamolle

1° Création d'un réseau des anciens rameurs d'Équipe de France

- **Récupérer la liste des sélectionné(e)s en équipe de France junior, moins de 23 ans et sénior :**
 - Création d'un fichier Excel
 - Répartition de la liste avec Laurent Béghin
 - Récupération des données sur les rameurs (croisement avec la base de données de « Rameurs Tricolores », celle de la fédération, recherche personnelle).
- **Établir un plan de communication pour une prise de contact, organisation d'évènements en vue de Paris 2024.**
- **À terme, création d'une base de données fédérales où les anciens rameurs qui le souhaitent peuvent être contactés par d'autres rameurs afin d'aider la communauté.**
- **Travailler en collaboration avec « Rameurs Tricolores » afin de leur donner aussi une visibilité au sein de la FFA**
Place sur le site internet de la fédération

2° Création d'un réseau des anciens rameurs des Grandes Écoles

- **Recensement des Grandes Écoles qui ont une section aviron.**
- **Prise de contact avec les responsables de ces sections**
- **Récupérer la liste des anciens rameurs au sein de ces Grandes Écoles**
- **Organisation autour de Vaires-sur Marne de rassemblements/compétitions entre anciens rameurs des Grandes Écoles**

3° Faire le lien entre la FFA et d'autres instituts/fédérations (e.g.FFSU).

Plan action

Groupe de travail relation Clubs et Comités Départementaux

Membres : Arnaud Juillet (Président), Bernard Coupé, Arnaud Lotti, Pierre Trichet, Audrey Dall'Acqua, Laurent Irazusta.

Aucune réunion visio n'a pour le moment pu être programmée pour la commission dont j'ai la charge. De nombreux échanges ont néanmoins pu avoir lieu avec ses membres.

Plusieurs thèmes se dégagent. Ils sont nombreux et variés. Je ne rentrerai pas ce jour dans le détail, me proposant d'exposer les points suivants que nous souhaitons mettre en place.

1/ Organisation de la commission et calendrier :

- 1 réunion de commission par trimestre à partir de mars 2021. Un compte rendu sera rédigé à l'issue et envoyé à la FFA.
- La priorité de notre commission est d'abord de pouvoir s'appuyer sur une personne référente au sein du personnel fédéral afin d'obtenir les divers supports et informations dont nous avons un besoin crucial pour fonctionner. Sans cette première pierre à l'édifice, difficile pour nous de nous montrer productifs et efficaces, d'autant plus que, pour le moment, nous ne pouvons malheureusement organiser aucun créneau de communication au bord des bassins. Nous projetons donc, dans un premier temps, de pouvoir classer les clubs en 3 ou 4 groupes selon leurs nombres de licenciés, classement national, clubs axés sur la compétition ou pas ? Ce travail qui nécessite la création de groupes nous permettrait ensuite de pouvoir inviter les présidents de clubs et/ou présidents de comités départementaux sur des webinaires dont la fréquence reste à déterminer. L'ensemble des membres de la commission seraient invités à y participer. Cette idée va dans le sens de faciliter les échanges avec les présidents de club et de CD et de proposer une certaine proximité mais aussi de la convivialité avec ceux-ci. Une idée, que nous trouvons également intéressante, pourrait consister à inviter ponctuellement un président de club ou CD à venir présenter sa structure, son mode de fonctionnement, son organisation et de proposer par ce biais un partage d'expérience.
- Pendant notre campagne, nous avons évoqué l'idée de mettre en place une "cellule" d'aide aux plus petites structures afin de les accompagner, de les conseiller, en particulier sur le plan administratif. Nombre d'entre eux n'ont en effet souvent pas ou peu connaissance des aides institutionnelles auxquelles ils peuvent prétendre ni également les chemins qui mènent à celles-ci. Nous vous proposons donc de lister ses aides afin de pouvoir ensuite les diffuser en direct aux clubs. Le but de cette démarche n'est évidemment pas de compléter les dossiers pour les structures mais plus d'informer et d'inciter celles-ci à multiplier des projets qui sont susceptibles de déclencher des subventions et de créer, par la même, une dynamique dans les clubs. La même démarche est envisageable au niveau des comités départementaux pour certains très actifs et pour d'autres en sommeil. A ce propos, le dernier scrutin fédéral a révélé qu'un certain nombre de comités départementaux étaient inactifs, parfois souvent tout simplement pas à jour dans leur transmission de PV d'assemblée générale et autres documents nécessaires à une mise à jour au niveau fédéral. Sur ce point également, l'aide d'une personne référente à la FFA est cruciale.

Je terminerai en rappelant qu' Audrey Dall'Acqua, et je l'en remercie, a proposé que sa commission et celle dont j'ai la charge fonctionnent de concert. Cette collaboration a débuté lors de la première visio organisée par la commission "accompagnement et développement des structures" à laquelle j'ai assisté. Audrey participera et sera invitée à participer à nos travaux de la même manière par la suite.

Arnaud Juillet

**Commission Développement Durable.
Comité Directeur du 05-03-2021**

Notre objectif est de construire un programme synthétique et de réactualiser la Charte DD de la FFA , d'ici juin.

Le programme aura comme lignes directrices de :

- Agir en transversalité
- Mener des projets innovants
- Accompagner les clubs en choisissant et en construisant des outils adaptés
- Communiquer avec l'ambition d'être reconnu comme une fédération engagée dans le domaine du DD, et de mettre ainsi en valeur nos partenaires

Les domaines et actions envisagées à ce jour sont :

1- Construire la transversalité

Discussion avec le bureau / comité directeur sur les ambitions, le programme, les moyens.
Mettre en œuvre la transversalité avec les commissions : webinaire de présentation avec les présidents et présidentes en mars-avril.

Activer le réseau des référents dans les ligues.

Mettre en œuvre la connexion avec la communication et le partenariat de la FFA.

2- Déplacements

Présentation du travail de stage d'A Legal sur le bilan km des Championnats seniors et J16.
Poursuite de la construction de la base de données en incluant les Championnats Jeunes, Sprints, Mer.

Présentation de l'outil d'aide à la décision pour le choix des Championnats.

3- Analyse Cycle de Vie du matériel d'Aviron

Poursuite de la prise de données en cours (Stage d'A Legal).

Guide pour Eco conception-gestion du matériel.

4- Bateaux électriques

Note de synthèse.

5- Poster d'éducation à l'environnement

Finaliser le « projet pilote » du Com Départemental 33 sur la faune et la flore (Bordeaux, Libourne, Arcachon), mobiliser le graphiste.

Faire une fiche de stage pour un stagiaire en BTS Gestion et Protection de la Nature en 2022

6- Bassins

Suivre le projet de reprise des compétitions à Aiguebelette.

Voir comment soutenir le projet Libourne (Ecocertification).

7- Nettoyage des sites de pratiques

Initier le mois de l'environnement en mai-juin 2021.

Connection avec les RDV Sport Planète MAIF.

8- Siège fédéral

Prendre en compte le DD dans le cahier des charges pour la rénovation.

9- RSE

Inciter- Former les clubs à l'outil développé par le CNOSF

Favoriser le partage d'expérience sur la valorisation de l'utilisation de cet outil

Plan action Commission Aviron de Mer

Membres de la commission : R. Mouchel (Président), Gaele IRAGNE, Claude DUBOULOZ, Joel CHAMPEAU, Patrick VILLENAVE, Maxime DALMON, Vincent ALLIGIER, Bernard BARBIER, Sophie GAUTIER-GUYON, Jessica BERRA, Guylaine MARCHAND.

Développer la pratique de l'aviron de mer sous toutes ses formes :

- Écouter, accompagner les clubs, les CD, les ligues
 - Développement des clubs "mer"
 - Développement de la "double-pratique"
- Élargir le champ de la pratique
 - Proposition de l'aviron de mer dans les bases nautiques

Développer, faire évoluer les compétitions

- Inscrire l'aviron de mer dans le haut niveau
 - Structuration des parcours en vue des championnats du monde, les JO...
 - Reconnaissance de la pratique "aviron de mer"
- Développer, structurer l'offre nationale
 - Calendrier
 - Sites
 - Catégories
 - Compétitions nationales
 - Classements
 - Sélections
- Structurer les championnats régionaux

Collaborer étroitement avec les autres commissions groupes de travail et la DTN

Collaborer étroitement avec les commissions mer des ligues

Réunions de deux heures tous les deux mois et davantage en cas de besoin

RAPPORT COMMISSION Promotion/Communication

Membres de la commission : Sylvie Beugnet, Patrick Bosdeveix, Rachel Jung, Nicolas Guyot, Audrey Dall'Acqua, Cédric Berrest, Bénédicte Ouvry

Invité : Dominique Roudy

1° Communication :

- **Structurer l'équipe de communication** avec :
 - 1 directeur/trice communication/marketing
 - 2 chargé.es de com avec les compétences suivantes :
 - Community manager/Photoshop/rédaction
 - Vidéo (création et montage)
 - Refonte du site internet

- **Etablir un plan de communication interne et externe :**
 - = » *Communication interne :*
 - Faire des États généraux de l'aviron français
 - Former sur le web des clubs, CD et ligues
 - Former les athlètes à la communication Web

 - = » *Communication externe :*
 - Plan de relance communication rapide après Covid 19
 - Rendre l'aviron omniprésent dans la Presse écrite nationale et locale pour accroître la notoriété de l'aviron au travers de toutes ses pratiques : aide sur la création de supports pour mieux communiquer
 - Présence plus active sur les réseaux sociaux au travers de vidéos sur notre chaîne YouTube et des réseaux sociaux en général en utilisant des influenceurs et influenceuses notamment et dans les radios locales (France bleue)
 - Création de contenu pertinent et engageant (ITW d'athlètes, Valorisation des clubs dans la Newsletter : "Un mois, un club", « Passer une journée avec un athlète qui prépare les JO »)

2° Marketing et évènementiel :

- **Structurer les partenariats** avec la création d'une pyramide de droit permettant d'avoir une classification des partenaires avec un droit d'entrée et des activations adaptées : Top partenaire, Partenaire Officiel, Fournisseur Officiel et Partenaire média

- **Cibler les secteurs d'activités** liés à notre discipline pour aider les Clubs à démarcher

- **Rendre la Team France plus visible** (Plan de communication avec les athlètes, Couleur bleu blanc rouge sur les équipements et vêtements)

- **Développer le rôle culturel et social de l'aviron** (Aviron Santé, Aviron Inclusion, découverte des régions par des manifestations, Organisation d'une grande manifestation internationale)

- **Valoriser les engagements de la transition écologique** de la fédération au travers des actions menées autour de rivières/mers/océans/lacs et de la mise en place de la Charte de développement durable de la FFA dans les Clubs.